




PROJET DE REFORME DES RETRAITES C'EST NON ! POURQUOI ?


ALERTE !

MENSONGES ET PIPEAU !

Pour convaincre du bien-fondé du projet de réforme, E. Macron et les membres du gouvernement n'hésitent pas à user et abuser d'éléments de langage. Il s'agirait d'un "projet de justice et de progrès social parce qu'il assure l'universalité", "parce qu'un euro versé ouvre les mêmes droits pour tous dès la première heure de travail", "parce qu'il se traduit par plus d'égalité". Il serait question d'"équité entre les femmes et les hommes", de "solidarité", de "permettre de partager la richesse créée dans toutes les entreprises", de "lutter efficacement contre les injustices"... ALORS QUE CETTE REFORME AURAIT JUSTEMENT LES EFFETS INVERSES !  Décryptage...


Ce qui est annoncé par le gouvernement

ET ce qu'il faut bien comprendre

 Avec cette réforme des retraites, il n'y aura pas de perdants.

C'est impossible dans le public comme dans le privé puisque le nouveau système à points prévoit un calcul sur les revenus de l'ensemble de la vie active. Comment le niveau des pensions pourrait-il ne pas baisser dès lorsqu'on prend aussi en compte les 17 moins bonnes années dans le privé (au lieu de seulement les 25 meilleures) et tous les autres trimestres des fonctionnaires (au lieu de seulement les six derniers mois qui sont les meilleurs) ?


Tout le monde va donc y perdre. Le gouvernement prétend qu'une réforme qui fait perdre des droits à tous en nivelant par le bas est "plus juste". Voilà une des illustrations de ce qu'est pour lui la "justice sociale" !

 Le régime actuel de la fonction publique (prise en compte du salaire des six derniers mois) est un privilège injuste par rapport aux salariés du privé (calcul sur le salaire des 25 meilleures années).

Plus de 50% des salariés du privé sont déjà en inactivité au moment de prendre leur retraite. L'application du calcul sur les six derniers mois leur serait défavorable.

Les salaires dans la fonction publique sont faibles en début et milieu de carrière. Ils augmentent pour devenir plus corrects en fin de carrière. Globalement, les fonctionnaires sont pénalisés financièrement sur l'ensemble de leur carrière. Actuellement, le calcul du montant de la pension sur les six derniers mois compense en partie cette carrière à bas coût.


Le régime de retraite actuel des fonctionnaires est vital au regard du salaire perçu tout au long de leur carrière.

 Comme on vit plus longtemps, il faut travailler plus longtemps. Le système actuel ne permettra pas de continuer à payer les pensions.

La croissance de l'espérance de vie des Françaises et Français se tasse.


Les dernières générations du baby-boom, celles nées en 1972, partiront à la retraite vers 2034. Ensuite, le problème démographique est moindre : les générations suivantes seront rapidement moins nombreuses. (La génération 1972 compte 930 000 personnes, la génération 1976, quatre ans plus jeune, n'en compte que 795 000).

Le système actuel serait en capacité de financer les retraites. Une baisse des pensions et une augmentation de la durée de cotisation ne sont pas inéluctables (lire plus de détails au verso).

 Ce sont les privilèges des régimes spéciaux, qui posent problème, ainsi que le nombre de systèmes différents (42).

Les régimes spéciaux ne représentent que 6% des retraités. Parmi eux, certains sont en extinction (les mineurs, les marins) et il faudra de toute façon continuer à payer leurs retraites et celles de leurs veuves. Restent moins de 15 régimes spéciaux dont 3 importants (SNCF, RATP, IEG/industries électriques et gazières) qui présentent un déficit car ils ont un problème démographique suite aux nombreuses suppressions de postes (ratio actifs/retraités < 1).

Les régimes spéciaux représentent une très petite minorité qui ne justifie pas à elle seule que l'on bouleverse tout le système de retraites. Affirmer que la suppression des régimes spéciaux résoudrait le problème budgétaire soi-disant existant est un élément de langage destiné à justifier la réforme !

 Réforme de justice sociale parce qu'un euro versé ouvrira les mêmes droits pour tous dès la première heure de travail.

L'espérance de vie n'est pourtant pas la même selon les catégories socio-professionnelles. En fonction de la nature du travail, l'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé (< 64 ans en moyenne) sont variables. Par exemple, les ouvriers vivent en moyenne 10 ans de moins que les cadres supérieurs. Le projet de réforme ne prend pas en compte ce paramètre.

Pour les plus pauvres et les ouvriers, ce serait la triple peine : gagner moins tout au long de leur vie, toucher une pension de retraite plus faible et pour moins longtemps que les autres. À l'inverse, les personnes aux revenus les plus élevés raflent la mise du début à la fin et plus longtemps ! Là encore, le système envisagé est loin d'être juste !



Réforme de justice sociale parce qu'elle permettra plus d'équité.

Un contre-exemple : les droits liés aux enfants. Il ne s'agirait plus de majoration de la durée de cotisation (plus de trimestres) mais une majoration du montant de la pension : 5% par enfant (pour l'un des deux parents à déterminer avant les 4 ans de l'enfant). Plus la pension est élevée, plus un enfant "rapporte": 50€ pour une pension de 1000€, 250€ pour une pension de 5000€ !

Plus la pension est faible, plus la majoration pour enfant est faible. Est-ce cela "l'équité et la justice sociale" ?



Cette réforme permettra plus d'égalité entre les hommes et les femmes. Les femmes seront les "grandes gagnantes de la réforme des retraites"

Pourtant, la retraite serait calculée en prenant en compte l'ensemble de la carrière et non plus les meilleures années/salaires. Plus possible de neutraliser les périodes de temps partiel, le chômage ou les interruptions pour prendre en charge les enfants et les personnes dépendantes. Les majorations pour enfants seraient une nouvelle fois rognées. **Les pensions de réversions excluraient désormais les couples divorcés et seraient accessibles seulement une fois à la retraite.**

Et puis comme la majoration pour enfant est exprimée en pourcentage et non en montant absolu de points, il sera beaucoup plus rentable pour beaucoup de couples de faire bénéficier l'homme (salaire souvent plus élevé) de cette majorations qu'il conservera en cas de séparation...

En réalité, cette réforme creuserait encore davantage les inégalités entre les femmes et les hommes !



La réforme "financera un haut niveau de solidarité".

Faux ! Les hauts salaires cotiseront moins qu'aujourd'hui.

Aujourd'hui tous les salariés (et leurs employeurs) cotisent pour la retraite à hauteur de 28% de leur rémunération brute. Mais il existe un plafond au-delà duquel ils ne cotisent plus. Il est actuellement fixé à 27000 € bruts mensuels.

Or la réforme prévoit d'abaisser ce plafond à 10000 € bruts. Cela signifie que les très hauts salaires cotiseront au régime global jusqu'à 10000 €, et qu'ensuite ils seront uniquement assujettis à une **cotisation de solidarité de 2,8% au lieu des 28%**.

La perte de ces cotisations des hauts salaires représente un manque à gagner, un trou, d'environ 3 milliards par an pour le système général (solidaire) des retraites. (Lire plus de détails au verso).



Chacun aura le choix de prendre sa retraite lorsqu'il le souhaitera à partir de 62 ans.

La réforme ne concernera que les personnes nées à partir de 1975.

Mais pour partir avec une retraite à taux plein (sans décote de 5% / année manquante), il faudra attendre d'avoir atteint l'âge pivot ou "âge d'équilibre" de 64 ans (au lieu de 62 actuellement) même si le nombre d'années de cotisation requis (a priori 43) est atteint.

Les personnes qui ne seraient pas concernées par le système à points seraient fortement touchées par l'autre partie de la réforme : l'âge d'équilibre fixé à 64 ans en 2027 (ou 2025 selon les versions). Toute personne qui partirait avant cet âge subirait une décote, quel que soit son nombre d'annuités. La nouvelle décote serait calculée en prenant le plus défavorable de deux critères, entre durée de cotisation et écart à cet âge d'équilibre.

Une perte qui pourrait se chiffrer en centaines d'euros par mois, dès les prochaines générations.

Et encore... le rapport Delevoye prévoit que l'âge pivot puisse « être mouvant » sans nécessiter de nouvelles réforme !



Et les enseignants ?

« Il serait inacceptable qu'ils perdent le moindre euro de pension et cela ne se produira pas. »

« Le niveau de retraite des enseignants sera comparable à celui des retraites des métiers équivalents dans la fonction publique ».

Mais aussi : nous allons « repenser le métier et la carrière d'enseignant » (Transformation et revalorisation de leur carrière).

Les enseignants, dont les salaires sont très faibles en début et milieu de carrière, seraient particulièrement victimes du système par points qui prendrait en compte l'entièreté de la carrière. Il intégrerait en outre les primes dans le calcul de la pension. Les enseignants en percevant très peu, ils se trouveraient pénalisés (particulièrement les PE avec une perte pouvant atteindre 900 € par mois par rapport au montant des pensions selon le système actuel).

Le gouvernement ne nie pas cet état de fait et promet une compensation par la biais d'une revalorisation sous condition de transformation du métier. C'est à dire...?

- Aucun montant précis, aucune modalité, aucun calendrier de revalorisation ne sont annoncés. Tout reste très flou. Un seul chiffre prononcé : 400 à 500 millions d'euros par an = environ 30 € nets par mois si répartition équitable (car sous forme de primes - et non de révision des grilles de salaires - **cela pourrait ne pas concerner tout le monde !**) On est loin du compte !

- « Repenser le métier » = travailler « autrement ». Le gouvernement veut utiliser la réforme des retraites pour exiger des contreparties sur le métier : obligation de se former pendant les vacances, annualisation des services, etc. (revoir les projets de la loi Blanquer !!)

- **Le gouvernement ne s'engage plus sur le maintien du montant de nos retraites** mais sur un montant **comparable** à celles des autres fonctionnaires de métiers équivalents. C'est-à-dire ? Et si ces personnels étaient eux aussi perdants ?

Aucune confiance possible ! Rappelons que le gouvernement n'a même pas été capable de respecter le calendrier des accords PPCR qui exigeaient une augmentation de 300€ bruts annuels et que le comité action publique 2022 veut une baisse de la masse salariale du public, non une augmentation !

Le culot du gouvernement est sans limite ! Comment ose-t-il s'aventurer sur le terrain des conditions de travail alors que la profession témoigne d'un mal-être sans précédent ?

PROJET INACCEPTABLE POUR LE SNUIPP-FSU ! EXIGEONS ENSEMBLE SON RETRAIT ET L'OUVERTURE DE REELLES NEGOCIATIONS !

